

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DDCT DJS 14 Subventions (136 500 euros) à 27 associations au titre de l'insertion socio-professionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel Madame La Maire de Paris propose une subvention à 27 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 6^{ème} commission,

Délibère :

Levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle

Article 1^{er} : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Citoyenneté possible (49762) pour le projet (13^e arrondissement) intitulé « Mieux se parler pour mieux s'entendre » (2021_08041).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Moi et mes enfants (190018) pour le projet (13^e arrondissement) intitulé « Brisons le plafond des mères » (2021_05523).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Réseau Môm'Artre (19394) pour le projet (13^e, 14^e et 20^e arrondissements) intitulé « Objectif Emploi

- Soutenir les mères en recherche d'emploi, par un accompagnement et un mode de garde » (2021_07048). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Joséphine pour la beauté des femmes (19697), pour le projet (18^e arrondissement) intitulé « Emploi - beauté inclusive » (2021_06515).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 9 000 € (4 000 € au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle (2021_06750), 2 000 € au titre de la participation citoyenne (2021_06751) et 3 000 € au titre de la politique de la ville (2021_01320) est attribuée à l'association Quartiers du monde (19878) pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Tremplin pour les femmes du Grand Belleville : de la visibilité à l'action des femmes des quartiers ». Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019 pour le projet mentionné.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à L'École Normale Sociale (9885) pour le projet (18^e arrondissement), intitulé « Insertion sociale de femmes d'origine étrangère, bains de langues » (2021_06677). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1 500 € est attribuée au centre social Maison 13 Solidaire (121341) pour le projet (13^e arrondissement) intitulé « Place des femmes pouvoir des femmes » (2021_05494). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association ADAGE (association d'accompagnement global contre l'exclusion) (8382) pour le projet (17^e arrondissement) intitulé « Chemin vers l'emploi Action expérimentale et transversale en faveur des femmes du 17^e » (2021_05928). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association Organisation de Femmes Égalité (182907) pour le projet (11^e et 20^e arrondissements) intitulé « Mise en place de permanences d'accueil, d'information et d'accompagnement des femmes des milieux populaires » (2021_01956).

Parcours d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle de femmes précarisées et/ou éloignées de l'emploi

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Florimont (12706) pour le projet (14^e arrondissement) intitulé « Emploi des femmes de 45 ans et plus Paris 14^e » (2021_06743). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 11: Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Florimont (12706) pour le projet (13^e arrondissement) intitulé « Emploi des femmes de 45 ans et plus Paris 13^e » (2021_06468). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Daradja (188499) pour le projet intitulé « Promo F - Agissons pour l'inclusion sociale et professionnelle des étudiantes primo-arrivantes » (2021_07939).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Girls club Paris (197018) pour le projet intitulé « Lancement des deux programmes de l'association » (2021_01989).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Unir universités et réfugiées (187346) pour le projet intitulé « Égalité hommes/femmes - Intercultur'elles : un programme de mentorat pour les femmes réfugiées » (2021_01830).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée au centre social Archipélia (18047) pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Anim'action » (2021_07677). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 16 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Maison des Femmes de Paris (721) pour le projet (12^e arrondissement) intitulé « Agir pour l'insertion et l'emploi des femmes (DDCT) » (2021_00330) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 17 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association Projets 19 (11085), pour le projet (19^e arrondissement) intitulé « Parcours d'Elles » (2021_07715) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2020.

Article 18 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Fit une femme un toit (57881) pour le projet intitulé « Accès à l'emploi des jeunes femmes victimes de violences » (2021_05728) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2020.

Article 19 : Une subvention d'un montant de 7 000 € est attribuée à l'association CIDFF (Centre d'Information des Femmes et des Familles de Paris) (13406) pour le projet intitulé « Accompagnement vers l'emploi des femmes victimes de violences » (2021_00232) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 20 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Maydee (189029) pour le projet intitulé « Power Up - un programme de remobilisation à l'emploi pour les femmes - Egal FH » (2021_06417).

Orientation professionnelle des femmes et mixité professionnelle

Article 21 : Une subvention d'un montant de 15 000€ (10 000 € au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi et de l'égalité professionnelle - 2021_01793, 5 000 € au titre de la jeunesse - 2021_01849) est attribuée à l'association Rêv'Elles (183905), pour le projet intitulé « Rêv'Elles Ton Potentiel - Accompagnement de 180 jeunes filles - CPO (DDCT) » et, dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 22 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Becomtech (188905) pour le projet intitulé « Promotion Jump in tech – Digital summer à Paris 2021 » (2021_01909) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2020.

Article 23 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à l'association Les Descodeuses (191986) pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Initiation, formation, insertion à l'emploi technique des femmes des QPV » (2021_06293).

Article 24 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association ARVHA pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat (7581) pour le projet intitulé « Prix des femmes architectes 2021 » (2021_00797).

Soutien à l'entrepreneuriat des femmes

Article 25 : Une subvention d'un montant de 1 000 € est attribuée à l'association Melting Coop (191825) pour le projet (18^e arrondissement) intitulé « Flaschcoops textile » (2021_05509).

Article 26 : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'association Citoyennes Interculturelles de Paris 20^e (54062) pour le projet (20^e arrondissement) intitulé « Promotion de l'ESS et la filière alimentaire » (2021_07262) dans le cadre de la convention pluriannuelle signée en 2019.

Article 27 : Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Empow'Her (184430) pour le projet intitulé «Communities - accompagner les femmes créatrices d'entreprises à impact » (2021_07648).

Recherche sur l'égalité professionnelle

Article 28: Une subvention d'un montant de 10 000 € est attribuée à l'association Les Ami.e.s du Mage (19780) pour le projet intitulé « Soutien aux activités et publications 2021 du Réseau de recherches Mage » (2021_00636).

Article 29 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association ADAGE (association d'accompagnement global contre l'exclusion) (8382) pour le projet intitulé « Le Labo d'ADAGE » (2021_07460). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention annuelle d'objectifs pour le projet mentionné.

Article 30 : Les dépenses correspondantes de 136 500 € sont imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO